



# TARIFS 2019

## Eau et Assainissement

Pour vos démarches ou un renseignement :  
Direction du Cycle de l'eau  
Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement  
3 Rue Joseph Mandrillon  
01000 BOURG EN BRESSE  
[eau@ca3b.fr](mailto:eau@ca3b.fr)  
**Tél : 04 74 24 49 49**  
[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

### Distribution de l'eau

Consommation / m <sup>3</sup> (TVA 5,5%)	en € HT	en € TTC
Bourg-en-Bresse		
Pouillat	0,773	0,816
Péronnas		
Saint-Just		

### Abonnement

	en € HT	en € TTC
Semestriel (TVA 5,5%)	4,373	4,614

### Organismes publics

	en € HT	en € TTC
Redevance pollution (TVA 5,5%)	0,270	0,285

*Cette redevance au m<sup>3</sup> d'eau consommée est reversée par la commune à l'Agence de l'Eau, organisme qui subventionne certains travaux d'eau et d'assainissement*

	en € HT	en € TTC
Redevance prélèvement (TVA 5,5%)	0,075	0,079

*Cette redevance au m<sup>3</sup> d'eau consommée est reversée par la commune à l'Agence de l'Eau*

	en € HT	en € TTC
Redevance modernisation des réseaux de collecte (TVA 10%)	0,150	0,165

*Cette redevance au m<sup>3</sup> d'eau consommée est due uniquement par les abonnés raccordés à l'égout et reversée par la commune à l'Agence de l'Eau*

### Redevance d'assainissement

Assainissement / m <sup>3</sup> (TVA 10%)	en € HT	en € TTC
Bourg-en-Bresse	0,992	1,0916
Péronnas	1,428	1,571
Saint-Just	1,186	1,305
Montagnat	1,186	1,305
Viriat	1,247	1,370

Assainissement non collectif redevance annuelle	38,000	41,800
--	--------	--------

### Location semestrielle de compteurs

	en € HT	en € TTC
(TVA 5,5%)		
Diamètre 15 mm	6,813	7,188
Diamètre 20 mm	7,016	7,402
Diamètre 25 mm	11,035	11,642
Diamètre 30 mm	11,783	12,431
Diamètre 40 mm	13,85	14,61
Diamètre 60 mm	26,829	28,305
Diamètre 80 mm	42,622	44,966
Diamètre 100 mm	52,672	55,569
Diamètre 150 mm	82,534	87,073

### Frais de relève des compteurs

	en € HT	en € TTC
Par semestre (TVA 5,5%)	3,639	3,839

**Le prix du m<sup>3</sup> à Bourg-en-Bresse est de  
2,63 € TTC (pour une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup>)**

# Informations pratiques

Vous venez de vous abonner aux services de l'eau et de l'assainissement dont vous trouverez ci-joint le contrat d'abonnement qui est à nous retourner signé accompagné d'une copie de la première page de votre contrat de location ou attestation de propriété.

## Vos contacts :

**Direction du Grand Cycle de l'eau  
Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement**  
3 Rue Joseph Mandrillon  
01000 BOURG EN BRESSE  
Téléphone : 04 74 24 49 51  
[eau@ca3b.fr](mailto:eau@ca3b.fr)

**Horaires :** Le lundi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Pour les questions relatives aux :

- abonnements
- déménagements
- relève à la consommation, aux factures ou au compteur
- modifications de vos coordonnées bancaires ou mise en place d'un paiement par TIP

**Trésorerie Principale Municipale**  
21 Bis Rue Gabriel Vicaire  
01000 BOURG EN BRESSE  
Téléphone : 04 74 22 83 90  
[t001006@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t001006@dgfip.finances.gouv.fr)

**Horaires téléphoniques :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Horaires d'ouverture au public :** lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Pour les questions relatives aux :

- **paiements**
- possibilités de règlements
- relances de factures
- délais de règlement

## Vos moyens de paiement :

- le TIP : pour sa mise en place, il est nécessaire de transmettre un RIB au Grand Cycle de l'Eau
- le prélèvement automatique : pour sa mise en place, vous pouvez contacter le Grand Cycle de l'Eau
- le paiement par Internet ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr))
- le paiement en espèces ou par carte bancaire UNIQUEMENT au guichet de la Trésorerie Municipale

## Vos factures :

La relève de votre compteur est effectuée 2 fois par an et donne lieu à deux factures. Toutefois, il est conseillé de procéder régulièrement à des contrôles de vos index afin de détecter d'éventuelles fuites.

	Mois de la relève	Date de paiement
	Janvier / Février et Juillet / Août	<b>15 avril et 15 octobre</b>
	Mars et septembre	<b>15 mai et 15 novembre</b>
	Avril et Octobre	<b>15 juin et 15 décembre</b>
	Mai et Novembre	<b>15 juillet et 15 janvier</b>
	Juin et Décembre	<b>15 août et 15 février</b>

Le site internet [www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr) vous offre la possibilité d'utiliser les télé-formulaires (abonnement, résiliation d'abonnement, retour avis de passage), de consulter les tarifs, de télécharger les règlements de service, de contacter le service ou d'accéder au site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques pour payer vos factures par internet.